

**AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1050-62 (U42 )  
SUR LE PLAN D'URBANISME**

**Titre : • Atelier de carrosserie Damo – 1020, rue Saint-Germain**  
-Agrandir l'aire d'affectation « Commerciale et service » (CS)  
de façon à y inclure les deux terrains situés au coin nord-ouest  
de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue  
Saint-Germain

**Approbation référendaire : Non**

**Règlement de concordance : Non**

**Tarif : 1 000\$**

Ville de Montréal, arrondissement Saint-Laurent  
Aménagement urbain et services aux entreprises  
2002-07-19

Préparé par :  
Éric Paquet, Urb., M.B.A.  
Chef de division – Urbanisme

## **AVANT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-62 SUR LE PLAN D'URBANISME**

**IDENTIFICATION :** • Atelier de carrosserie Damo - Coin nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Saint-Germain

**NATURE DE LA MODIFICATION :** • Agrandir l'aire de la structure d'organisation spatiale « Commerciale et service » à même une partie de l'aire de la structure d'organisation spatiale « Service commercial et habitation »

### **Plan 9 – P.P.U. du centre-ville traditionnel/Structure d'organisation spatiale**

**AIRES DE DENSITÉ :** MU-01 ET MU-04

---

#### **MODIFICATION PROPOSÉE :**

1. Le règlement numéro 1050 sur le plan d'urbanisme est modifié par le remplacement du plan numéro 9-3 intitulé « Programme particulier d'urbanisme du centre-ville traditionnel/Structure d'organisation spatiale », par le plan numéro 9-4, joint au règlement numéro 1050-62 pour en faire partie intégrante, et montrant :
  - a) l'extension de l'aire relative à la structure d'organisation spatiale « Commerciale et service » à même une partie de l'aire relative à la structure d'organisation spatiale « Service commercial et habitation », constituée des terrains portant le numéro de lot 1 517 908 et 1 517 909 situés au coin nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Saint-Germain;
  - b) le remplacement de la date « DÉCEMBRE 2001 » par « JUILLET 2002 », dans la légende dudit plan.

Le tout tel qu'illustré audit plan.

## **AVANT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-62 SUR LE PLAN D'URBANISME**

**IDENTIFICATION :** • Atelier de carrosserie Damo - Coin nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Saint-Germain

**NATURE DE LA MODIFICATION :** • -Agrandir l'aire d'affectation « Commerciale et service » (CS) (MU-01) à même une partie de l'aire d'affectation « Service commercial et habitation » (SH) (MU-04)

### **Plan 10 – P.P.U. du centre-ville traditionnel/Affectation du sol et densité d'occupation**

**AIRES DE DENSITÉ :** MU-01 ET MU-04

---

#### **MODIFICATION PROPOSÉE :**

2. Le règlement numéro 1050 sur le plan d'urbanisme est modifié par le remplacement du plan numéro 10-9 intitulé « Programme particulier d'urbanisme du centre-ville traditionnel/Affectation du sol et densité d'occupation », par le plan numéro 10-10, joint au règlement numéro 1050-62 pour en faire partie intégrante, et montrant :
  - a) l'extension de l'aire d'affectation « Commerciale et service » (CS) et de son aire de densité associée MU-01, à même une partie de l'aire d'affectation « Service commercial et habitation » (SH) et de son aire de densité associée MU-04, constituée des terrains portant le numéro de lot 1 517 908 et 1 517 909 situés au coin nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Saint-Germain;
  - b) le remplacement de la date «AVRIL 2001 » par « JUILLET 2002 », dans la légende dudit plan.

Le tout tel qu'illustré audit plan.